



Rapport de la Commission des travaux concernant le préavis n° 50/25 relatif à une demande de crédit de CHF 50'000.- TTC en vue de financer l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

1. Introduction

La Commission des travaux s'est réunie afin d'examiner le préavis No 50/25 présenté par la Municipalité en la personne de M.Yvan Rueff.

1. Choix du site

Le parking de Châtillon constitue un emplacement approprié grâce à la disponibilité des places, la proximité d'une armoire électrique de Romande Énergie ainsi qu'une configuration simple et facilement accessible.

Ces conditions permettent une installation efficiente et extensible.

2. Équipements prévus

Le projet comprend deux bornes doubles (4 points de charge), jusqu'à 22 kW par point en Type 2.

Un système de gestion dynamique répartira automatiquement la puissance (44 kW max), évitant toute surcharge et optimisant l'utilisation du réseau.

3. Infrastructure électrique et évolutivité

L'alimentation est dimensionnée pour des puissances supérieures à 44 kW, permettant des extensions futures sans travaux lourds ainsi qu'une adaptation aux évolutions rapides de la mobilité électrique.

L'installation de l'infrastructure sera réalisée par les services industriels SI de Nyon.

Le choix des modèles de bornes a été choisi sur la base de leur fiabilité et de la qualité du service après-vente.

4. Supervision et sécurité

Les bornes seront connectées et télégérées (RFID, application, monitoring, mises à jour, détection de pannes).

Le respect des normes CE/IEC et des exigences de protection des données sera contractuellement garanti.

Le mandat de gestion et d'encaissement sera attribué à une société indépendante selon un cahier des charges précis fixant entre autres le tarif à CHF 0,50cts/KW

5. Intégration et signalétique

Le projet inclut un marquage au sol et une signalétique conforme aux recommandations officielles, assurant une utilisation claire et ordonnée.

6. Conformité

Aucun permis de construire n'est requis et l'installation respecte les normes électriques en vigueur.

Conclusion :

La Commission juge le projet techniquement pertinent, moderne et évolutif.

L'ensemble constitue une infrastructure cohérente et adaptée aux besoins actuels et futurs de la commune et de ces usagers.

La possibilité dans le futur, d'étendre le nombre de bornes de recharge sur le territoire communal est envisagé au grès des futurs travaux et aménagements prévus, en particulier au chemin des sports.

Au vu de ce qui précède, La Commission recommande à l'unanimité l'acceptation du préavis n° 50/25 pour un montant de CHF 50'000.-

Jacques Pelichet :

Yves Cretegny :

Ulricke Richardson :

Jean-Christophe Pradervand :

Gilles Pilloud (Rapporteur) :